

COMMUNE DE SIERCK-LES-BAINS
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2008

sous la présidence de Monsieur Laurent STEICHEN Maire,

Etaient présents : MM, Mme LAMBERT Anne-Gaël, GONNET Joël, BERTHE Henri, BRUCK Dominique, GUENNAL Joëlle, GOEURY-SANCHEZ Laurence, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, STYPULKOWSKI Robert, WECHTLER Christian

Absentes excusées : Mmes DYON Delphine, GARANDEAU Anne-Marie, GODEL-RACENET Sophie, HAMMOND-KESTENER Helen

Absents non excusés : MM VILLEMIN Jean et Mme ZIMMER Nadia

Procuration : Mme MARCK Agathe, dont pouvoir a été donné à Mme GOEURY-SANCHEZ Laurence

Secrétaire de séance : Mme GUENNAL Joëlle
Assistait en outre Mme BOLZINGER Nathalie, Adjoint Administratif

1 – CHATEAU – AUTORISATIONS DE TRAVAUX – Déclarations Préalables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune les déclarations préalables concernant les travaux suivants :

- la sécurisation du mur à parapet d'artillerie ;
- la pose d'un grillage de protection du fossé sud et sud/ouest ;
- la réfection de la toiture de la tour d'observation.

Ces travaux seront effectués par l'association « CHATEAU DES DUCS DE LORRAINE ».

2 – CONTRAT DE BALAYAGE

Sur proposition de Monsieur le Maire et dans un souci d'assurer une meilleure gestion du nettoyage de la voirie communale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Communauté de Communes des Trois Frontières dans le cadre d'un contrat de balayage (ci-joint) souscrit avec la société MALENA d'Ennery.

3 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE DIFFICULTES ADMINISTRATIVES

Vu le décret n° 46-2020 du 17 septembre 1946 relatif à l'indemnité de difficultés administrative allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,
Vu la circulaire n° F3-38 du 28 mai 1958 relative à l'indemnité de difficultés administrative allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal à l'unanimité,
décide d'attribuer l'indemnité de difficultés administratives au personnel administratif et technique de la Collectivité Territoriale de Sierck-les-Bains.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU NORD-MOSELLAN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention, pour l'année 2008, d'un montant de 747,00 €

5 – FIXATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Vu la loi n° 2008-626 du 16 avril 2008 a modifié la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 instituant une journée de solidarité afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer cette journée de travail non rémunérée pour une heure de travail fractionnée durant sept jours compris entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet chaque année.

6 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre de la charte départementale de partenariat sur la sécurité routière signée le 17 octobre 2006 entre l'Etat représenté par Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle et la Fédération départementale des Maires de Moselle et l'Association des Maires ruraux de la Moselle dans le but de lutter plus efficacement contre l'insécurité routière et afin de procéder au renouvellement des correspondants de sécurité routière,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur MICHELETTA, Correspondant Communal de Sécurité Routière 2008.

7 – CONTRAT HEIN – CONVENTION DU COMPLEMENT DE LA CARRIERE

Lors de la prise de la délibération en date du 22 octobre 2007 concernant le projet d'une convention de gestion de comblement de la carrière de Montenach signée entre la Commune de Sierck-les-Bains et l'entreprise HEIN de BECH KLEINMACHER.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la tonne déposée à 3.00 €H.T. (trois euros hors taxes).

La présente délibération annule et remplace celle en date du 22 octobre 2007.

8A - SMVT – RETRAIT DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGUES COMMUNAUX

La Communauté de Communes des Trois Frontières exerçant la compétence « Tourisme », le Conseil Communautaire ayant élu ses représentants au Syndicat Mixte à Vocation Touristique « Les Trois Frontières »,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retirer la délibération prise le 31 mars 2008 par laquelle il avait procédé à l'élection des délégués de la Commune au sein du Syndicat Mixte à Vocation Touristique « Les Trois Frontières ».

8B – MUTUELLE SANTE DU PERSONNEL TITULAIRE

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail du personnel,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de la participation de la municipalité à hauteur de 25 % (maximum autorisé par la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° NOR INTB9300063C du 03.03.1993) aux frais de Mutuelle Santé du personnel titulaire. Cette mutuelle sera prise dans le cadre d'un contrat collectif proposé au personnel dans les trois mois à venir.